



Le 10 février 2021

**N/Réf. : 20337**

**Objet : Demande d'accès aux documents – *Décision***

En réponse à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 11 janvier 2021, nous vous précisons que le Ministère a retiré le Guide des procédures d'immigration (GPI) de son site Web le 2 août 2018 et que les versions antérieures archivées sont accessibles depuis le site de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec en consultant l'hyperlien suivant : <https://cap.banq.qc.ca/permalink/P-2808fcf3-fbe7-415b-a83d-18410e34f04b>. Pour votre information, les dates de mises à jour de ces versions sont indiquées en bas de page.

Par ailleurs, certaines sections d'une nouvelle version du GPI sont maintenant disponibles sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante :

<http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/publications/notes-procedures-immigration/index.html>

Les parties du GPI visant les programmes entrepreneurs et regroupement familial étant toujours en élaboration, l'accès à ceux-ci ne vous est pas accordé, et ce, conformément aux dispositions de l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante :

[www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/](http://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/)

Nous vous prions d'agréer, , nos salutations distinguées.

Originale signée par:

M<sup>me</sup> Tabita Nicolaica  
Responsable de l'accès aux  
documents et de la protection des  
renseignements personnels